



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-107

Séance du jeudi 4 décembre 2025

**NOMBRE DE
MEMBRES**

En exercice : 29

Présents : 23

Nombre de suffrage : 27

Date de convocation

27/11/2025

Date d'affichage

27/11/2025

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

15/12/2025

et publication du :

15/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX de KEATING Geoffroy.

Etaient présents :

M. BARON Jean-Louis, M. BASTIERE Paul, M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. BONDON Pierre, M. CHAIGNON Jean-Michel, Mme COURTILLET Véronique, M. DESERT Thomas, Mme DEVILLIERS Evelyne, Mme GABIOU Carole, Mme GALLET Laurence, Mme GROSSE Marie-France, Mme IKHELF Dalila, Mme LAHITTE Chantal, Mme LE MINDU Isabelle, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, M. PAQUET Frédéric, Mme PETER Marie-José, M. PONT Damien, Mme RANGER Michelle, Mme RODIER David, M. TESSIER Pierre, M. VIN Jean-Claude

Procuration(s) :

Mme AUGER Nadia donne pouvoir à M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. DE GERMAY Pierre-Emmanuel à M. BASTIERE Paul, Mme DOIREAU Florence donne pouvoir à Mme LE MINDU Isabelle, M. LECOMTE Frédéric donne pouvoir à M. PONT Damien

Etaient absents :

Mme AUBE Stéphanie, Mme BOURABA Jessica

Etaient excusés

Mme AUGER Nadia, M. DE GERMAY Pierre-Emmanuel, Mme DOIREAU Florence, M. LECOMTE Frédéric

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BONDON Pierre

Objet : Urbanisme – Acquisition de la parcelle AW 114 chemin du Vieux Moulin

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'état des lieux,

VU la renumérotation par le géomètre de la parcelle AW n°78 en parcelles n° 113 et 114,

Ville du Perray-en-Yvelines

Hôtel de ville . Place la Mairie . 78610 Le Perray-en-Yvelines

01.30.46.31.24 - mairie@leperray.fr - www.leperray.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-2178 04863-2025 12 08-2025 107-DE

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'acquisition d'une partie du parcellaire dans un but d'amélioration de la sécurité routière,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'acquisition de la parcelle cadastrée AW n° 114 p de 17 m², propriété de la SARL 3 KSH à l'euro symbolique,

DIT que la commune prend à sa charge les frais liés à la cession (géomètre, notaire),

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de mettre en œuvre toute mesure pour la bonne exécution de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et tout document s'y rapportant,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme.

Fait au Perray-en-Yvelines

Le 8 décembre 2025

Le Maire,



Geoffroy BAX de KEATING